

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

---

## LUNDI 22 JANVIER 2007 CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance Publique)

---

### Personnes présentes :

Monsieur Marcel PEILLAT	(Bloye)
Monsieur Maurice LAMARCHE	(Bloye)
Madame Sylvia ROUPIOZ	(Boussy)
Monsieur René PETELAT	(Etercy)
Monsieur Roland LOMBARD	(Hauteville-sur-Fier)
Madame Geneviève ALEXANDRE	(Hauteville-sur-Fier)
Monsieur Emile COCHET	(Lornay)
Monsieur Philippe PERRON	(Lornay)
Madame Martine MANIN	(Marcellaz-Albanais)
Madame Christiane DAUNIS	(Marcellaz-Albanais)
Monsieur Henri BESSON	(Marigny-Saint-Marcel)
Monsieur Alain THOME	(Marigny-Saint-Marcel)
Madame Françoise PAGET	(Massingy)
Monsieur Henri BOUCHET	(Massingy)
Monsieur Christian HEISON	(Moye)
Monsieur André FEPPON	(Rumilly)
Monsieur Pierre BECHET	(Rumilly)
Monsieur Marcel THOMASSET	(Rumilly)
Monsieur Camille BEAUQUIER	(Rumilly)
Monsieur Jean-Pierre VIOLETTE	(Rumilly)
Madame Viviane BONET	(Rumilly)
Monsieur Robert CONVERS	(Rumilly)
Monsieur Michel BRUNET	(Rumilly)
Monsieur Pierre BLANC	(Sâles)
Monsieur Louis ANDRIEU	(Sâles)
Madame Mylène TISSOT	(Sâles)
Monsieur Bernard BONNAFOUS	(Thusy)
Monsieur André BERTHET	(Thusy)
Monsieur Maurice POPP	(Val de Fier)
Monsieur Serge DORGAL	(Val de Fier)
Monsieur Christophe MARTIN	(Vallières)
Monsieur Michel CHARVIN	(Vallières)
Monsieur Jean-Claude JACCOUD	(Vallières)
Madame Christiane DUTRUEL	(Vaulx)
Monsieur René BOCQUET	(Vaulx)
Monsieur Jean-François PITOLLAT	(Versonnex)
Monsieur Pierre LAPLACE	(Versonnex)

### Absents Excusés :

Monsieur Jean-Marc PELCE	(qui a donné pouvoir à Monsieur M. Henry BESSON)
Madame Hélène BUVAT	(suppléé par Monsieur Jean-François PITOLLAT)
Monsieur André BERTHET	(qui a donné pouvoir à M. René PETELAT)
Monsieur Michel JOUVENOZ	(suppléé par Monsieur Jean-Pierre VIOLETTE)
Monsieur Bernard GAY	(suppléé par Madame Françoise PAGET)
Monsieur Guy BROISSAND	(suppléé par Monsieur Pierre LAPLACE)
Monsieur Michel BEAUQUIS	(qui a donné pouvoir à Madame Martine MANIN)

Autres participants :

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes  
Mademoiselle Caroline DEJEAN, Secrétaire de la Communauté de Communes  
La Presse

Absents :

Monsieur Joanny CHAL	(Moye)
Monsieur Marcel MOREL	(Saint Eusèbe)
Monsieur Marcel BOUVIER	(Saint Eusèbe)
Monsieur Gilles PETELAT	(Boussy)
Madame Christine JOLIVET	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Victor THOME	(Crempigny-Bonneguête)

---

## **Introduction de la séance**

**18 heures 30** : Début de séance.

Monsieur André FEPPON ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents.

## **Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2006**

Le procès-verbal du 18 décembre 2006 ne donnant pas lieu à remarques est approuvé à l'unanimité.

Madame Mylène TISSOT est désignée secrétaire de séance.

### **1. Transports scolaires : attribution du marché pour le lot n° 07-223 03**

*Rapporteur : Monsieur Roland LOMBARD*

Suite à la résiliation du marché à bons de commande attribué à l'entreprise Voyages Desbiolles, pour le lot 07-223 03, le Conseil Général a procédé à la remise en concurrence pour ce lot, à compter du 1er février 2007, et pour la période restant à couvrir (Juillet 2009).

Ce marché concerne le lot 05-223 03 : Circuits n°223-106 ; 223-305 ; 223-007 ; 223-008 ; 223-608 ; 223-306 ; 223-006 ; 223-606A ; 223-605 ; 223-005 ; 223-206 ; 223-105 ; 223-205 ; 223-607 ; 223-107 ; 223-108 ; 223-606R (Moye – Rumilly) : marché à bons de commande.

Après réunion de la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Général, ce marché a été attribué à l'entreprise LOYET pour les montants suivants :

Transporteur	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
Voyages LOYET		
Période initiale <i>(février 2007 à juillet 2007)</i>	65.839	263.356
Reconductions 1 et 2 <i>(années 2007/2008 et 2008/2009)</i>	111.820	447.280

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président chargé des Transports Scolaires à signer le marché susvisé (lot 07-223 03) relatif aux circuits spéciaux des transports scolaires, attribué à l'entreprise Voyages Loyet, à compter du 1er février 2007.

**2. Service à la population :**

- **Service de portage de repas : lancement de la consultation publique pour le recrutement d'un prestataire chargé de la fabrication des repas.**

*Rapporteur : Madame Martine MANIN*

Depuis le 1er avril 2004, le Centre Hospitalier de Rumilly est chargé de la fourniture des repas en liaison froide au service de portage de repas à domicile.

Ce sont ainsi plus de 93 000 repas qui ont été fabriqués par le Centre Hospitalier et livrés par la Communauté de Communes. Chaque année, l'activité du service est en augmentation d'environ 10 %. Le nombre de repas moyen livré chaque jour par la Communauté de Communes est ainsi passé de 86 en 2004 à 104 en 2006.

Ce partenariat avec le Centre Hospitalier arrivera à son terme le 1er avril prochain.

Le cahier des charges de ce marché a été revu, afin, notamment de tenir compte de l'expérience acquise quant au fonctionnement du service depuis 2004, ainsi que des premiers résultats de l'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires réalisée en fin d'année 2006.

Les principaux éléments sont les suivants :

- volume minimum annuel de 30 000 repas ;
- volume maximum annuel de 60 000 repas (progression de l'activité de 10 % par an);
- Durée du marché : 3 ans, renouvelable une fois pour 1 an.

- Le montant prévisionnel du marché à bons de commande serait, au minimum de 770 000 € et de 1 320 000 € au maximum.

Cette consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Au titre des interventions :

*En réponse à une remarque sur l'absence d'étiquetage des barquettes de repas depuis quelques temps, Madame Martine MANIN explique que le problème a été signalé par les agents de livraisons, qui font remonter les anomalies et que cela a été signalé à plusieurs reprises au centre hospitalier.*

*D'autre part, Madame Martine MANIN précise que les éléments de l'enquête de satisfaction ont été pris en compte dans le cahier des charges, et qu'ils seront prochainement communiqués.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour le recrutement d'un prestataire chargé de la fourniture de repas en liaison froide, selon le cahier des charges, sous la forme d'un appel d'offres ouvert communautaire.

Fin de séance : 19 h 00